

Cellules souches : une occasion ratée

La loi sur la bioéthique discutée au Parlement sera finalement l'une des plus restrictives du monde : Noëlle Lenoir, qui participa au texte de 1994, regrette cette décision qui écartera la France d'une recherche prometteuse.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES souches embryonnaires humaines, l'une des voies les plus porteuses de progrès médicaux, devient en France définitivement interdite. Dans le cadre du débat sur la loi de bioéthique, l'Assemblée nationale a fait céder le Sénat qui a finalement accepté cette interdiction. Notre pays restera donc doté – avec l'Allemagne, où des cellules destinées à la recherche peuvent cependant être importées – de l'une des législations les plus restrictives du monde. Par contraste, ailleurs en Europe (Belgique, Grande-Bretagne, Espagne, pays scandinaves, République tchèque...), en Asie (Chine, Corée, Inde, Japon, Singapour, Hongkong, Taïwan...), en Amérique latine, en Australie, au Canada, en Israël et avant tout aux Etats-Unis, cette recherche avance sur tous les fronts.

La France, elle, est en marge de ce mouvement. La recherche sur les cellules souches embryonnaires est sensible. Pour autant, justifier son interdiction au motif que la liberté de chercher est subordonnée au respect de la dignité humaine ne convainc pas. Car il ne s'agit pas ici de protéger les savants, mais de tenter de sauver des vies humaines et la dignité qui s'y attache, en faisant avancer les connaissances sur des mécanismes d'affections parmi les plus graves, telles les maladies neurodégénératives. Comment empêcher ceux qui souffrent et leurs proches de mettre leurs espoirs dans cette voie nouvelle de la science ?

Le prélèvement des cellules souches sur la masse cellulaire interne de l'embryon touche à son intégrité. Néanmoins, la destruction de dizaines



PAR NOËLLE LENOIR, avocate, femme politique, présidente du Cercle des Européens.

de milliers d'embryons congelés à l'occasion des fécondations in vitro est-elle plus éthique que leur utilisation pour la recherche ? Enfin, en permettant de tester la toxicité et l'efficacité de médicaments, les cellules souches limiteraient le recours à des expérimentations sur l'homme, dont le risque n'est jamais absent.

L'interdiction de la recherche sur les cellules souches n'aurait, dit-on, pas d'effet réel, car elle est assortie de dérogations. Curieuse remarque : si l'éthique commande de bannir

lules souches embryonnaires en Europe. Il suggère d'exclure tout brevet sur les inventions à objectif thérapeutique ou diagnostic fondées sur cette recherche, car « une telle invention instrumentaliserait le corps humain aux premiers stades de son développement ». De deux choses l'une : ou cette recherche est interdite, ou elle est permise. Et dans ce cas, on ne voit pas pourquoi empêcher le dépôt de brevets dont l'Europe a tant besoin !

Dès 2009, deux jours après son

La science : « Allez, pousse, fiston. On n'a pas que ça à faire... »
Sur le bocal : cellules souches embryonnaires.

DESSIN DE **MIKE LESTER,**
PARU DANS *ROME NEWS TRIBUNE.*

En juillet 2006, George W. Bush opposait son veto à une loi encourageant la recherche sur les cellules souches.



toute pratique entraînant la destruction d'embryons, comment admettre des dérogations ? Autre paradoxe, la France est le seul pays à avoir une législation libérale sur l'IVG et l'assistance médicale à la procréation, mais restrictive quant à la recherche sur les cellules souches.

Le débat est maintenant porté devant la Cour de justice de l'Union européenne. L'avocat général français a donné, le 10 mars, une interprétation de la directive de 1998 sur la brevetabilité des inventions biotechnologiques qui condamne de facto la recherche sur les cel-

entrée à la Maison-Blanche, Barack Obama levait le moratoire décrété par George W. Bush sur le financement public de la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Il déclarait alors qu'en dépit du caractère aléatoire de toute recherche, l'Amérique devait conserver son leadership scientifique et sa foi dans le progrès de l'humanité. Le législateur français, en pérennisant l'interdiction de cette recherche, a raté l'occasion de nous réconcilier avec cette vision optimiste, que n'exclut nullement l'éthique, de la science et du progrès humain. ●